

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Le chiffre : 57,9 M€ investis pour l'eau au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse

Au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2018, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a attribué **57,9 millions d'euros d'aides** pour **488 projets**.

#### Les chiffres-clés des investissements dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse au 1<sup>er</sup> trimestre 2018

- Près de **62%** des aides (**35,6 M€**) sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les **collectivités**, avec :

- 27,3 M€ alloués à la réduction des rejets de pollution domestique, dont 14,7 M€ pour améliorer la collecte des eaux usées, notamment par temps de pluie (7,3 M€) et 12,5 M€ pour leur traitement,
- 8,3 M€ octroyés à l'eau potable, dont plus de la moitié (4,8 M€) pour la mise à en conformité avec les normes sanitaires de l'eau distribuée (traitement ou substitution de ressource).



- 15% des aides (**8,7 M€**) bénéficie à la restauration des milieux aquatiques, dont 5,3 M€ pour améliorer la morphologie et la continuité des cours d'eau et 1,9 M€ consacrés à l'animation de ces actions (études et postes).
- 10% (**5,8 M€**) des aides contribuent à une meilleure gestion quantitative de la ressource, avec 5,5 M€ consacrés aux économies d'eau, dont 70% pour la réparation des fuites sur les réseaux d'alimentation en eau potable.
- Enfin, **près de 8% (4,4 M€)** vont à la **réduction des rejets industriels**.

Chaque année, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse soutient des projets portés par les acteurs du territoire (les collectivités, le monde agricole, les industriels et les acteurs de l'eau).

L'objectif du bassin Rhône Méditerranée est de passer de 52 % des rivières en bon état écologique à 66 % d'ici 2021 (86 % à 97 % pour la Corse), de garantir la qualité de l'eau et adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.

**Parmi les opérations aidées, des projets remarquables :**

### **1. Pour structurer les services d'eau et d'assainissement**

**La communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon (25)**, qui regroupe 10 communes (5 700 habitants environ), souhaite préparer au mieux le transfert des compétences eau et assainissement prévu dans le cadre de la loi NOTRe. Elle en étudie tous les aspects (techniques, économiques, financiers, organisationnels et juridiques), afin de disposer d'un diagnostic fiable ainsi que des scénarii adaptés et concertés. Dans le cadre de l'appel à projets "gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau", l'agence de l'eau lui alloue **une subvention de 267 000 euros** pour le financement de deux postes à temps partiel et la réalisation de prestations externes nécessaires à l'étude.

### **2. Pour réduire les rejets de pollution domestique**

**La communauté d'agglomération du bassin de Thau (34)** poursuit la réduction des rejets de pollution dans le bassin versant de la lagune de Thau, en vue d'atteindre le bon état des milieux et préserver la conchyliculture, notamment des contaminations microbiologiques. Elle optimise le stockage des eaux usées lors des pluies, puis leur restitution différée au réseau d'assainissement pour traitement, en créant 6 bassins et en modifiant la capacité de stockage et le fonctionnement des anciens bassins de lagunage de Gigean. L'agence de l'eau lui octroie **une subvention de 1,6 million d'euros**, ainsi qu'une **aide supplémentaire de 1 million d'euros** pour des travaux de réhabilitation de divers réseaux d'assainissement, qui contribuent à réduire les déversements d'eaux usées dans le milieu naturel.

**La commune de Grozon (39)**, située dans le bassin versant de l'Orain, met en conformité son assainissement. Elle crée un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration par filtre planté de roseaux d'une capacité de 420 équivalents-habitants. Elle supprime ainsi les rejets de pollution non traitée à la Grozonne. Les écarts du bourg et les habitations dont le bassin versant n'est pas directement sur La Grozonne resteront en assainissement autonome. Cette opération, inscrite au contrat de rivière Orain, bénéficie d'une subvention de l'agence de l'eau de **600 000 euros**.

**La commune d'Entre-Deux-Guiers (38)** construit sur son territoire la station d'épuration intercommunale qui permettra de supprimer les ouvrages de traitement existants et non conformes des communes de Entre-deux-Guiers (38), Les Echelles (73), Saint-Christophe-La-Grotte (38), Saint-Christophe-sur-Guiers (38) et Miribel-les-Echelles (38). Cet ouvrage permettra d'améliorer sensiblement la qualité des cours d'eau sur le bassin Guiers-Aiguebelette. L'agence de l'eau attribue à ce projet, qui comprend également les réseaux de raccordement à la nouvelle station d'épuration, une subvention de **2,1 M€**. Cette aide est conditionnée à la mise en continuité du seuil du Moulin Neuf sur le Guiers mort.

**Annemasse Les Voirons Agglomération (74)** met à niveau et améliore le traitement des eaux usées à la station Ocybele. Cet ouvrage situé sur la commune de Gaillard collecte les effluents des douze communes de l'agglomération. Pour la mise en œuvre d'un traitement plus poussé de l'azote avant rejet à l'Arve, exigé par la réglementation, l'agence de l'eau octroie à la collectivité une aide de **4,5 M€**.

**La commune de Bourg-en-Bresse (01)** réduit les déversements d'eaux usées par temps de pluie dans la Reyssouze. Elle construit un nouveau bassin d'orage de 6 500 m<sup>3</sup> au Pont des chèvres, à l'aval du déversoir d'orage le plus important du système d'assainissement. L'agence de l'eau lui alloue une subvention de **1,95 M€**.

**La commune de Castellane (04)** met en conformité la station d'épuration du bourg. Elle réhabilite les ouvrages vétustes, améliore et sécurise le traitement. En particulier, elle construit un bassin de stockage pour traiter les eaux de pluie et ajoute un dispositif de filtration des eaux traitées avec désinfection par ultra-violet pour réduire la pollution bactériologique. Ces travaux, prévus dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) et le contrat de rivière du Verdon, reçoivent une subvention de l'agence de l'eau de **900 000 euros**.

**La communauté d'agglomération du Grand Avignon (84)** poursuit la réduction des déversements d'eaux usées au Rhône par temps de pluie. Sur la partie sud-ouest du Pontet, des travaux sur les réseaux d'assainissement permettront de mieux acheminer la pollution jusqu'à la station d'épuration. Elle reçoit,

dans le cadre du contrat « temps de pluie » signé en juin 2017, une subvention de l'agence de l'eau de **780 000 euros**.

**La communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée – CAVEM (83)** poursuit son projet, décidé dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial (PCET), de produire du biogaz à partir du traitement des boues de la station d'épuration du Reyran (qui collecte les effluents de Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune sur Argens et Saint-Raphaël). La CAVEM a déjà reçu en 2015 une aide de l'agence de l'eau de 0,5 M€ pour le dispositif de valorisation du biogaz, dans le cadre de l'appel à projets « Réduire l'impact énergétique des systèmes d'assainissement ». Pour la réalisation de l'unité de digestion des boues, l'agence alloue à **la Compagnie Méditerranéenne d'Exploitation des Services d'Eau (CMESE)**, délégataire de la CAVEM et financeur de cet équipement, une subvention complémentaire de **1,4 M€**.

### 3. Pour réduire les rejets de pollution industrielle

**L'entreprise Catidom**, située à Seynod près d'Annecy (74), spécialisée dans le traitement de surface de pièces en aluminium destinées principalement aux industries automobile et cosmétique, va recycler ses eaux usées, en vue d'un "rejet zéro" dans le milieu naturel. Après la réduction de la pollution métallique (nickel et chrome) déjà aidée par l'agence de l'eau, elle va s'attaquer à la pollution résiduelle azotée et remplacer son dispositif d'épuration actuel par une installation complète intégrée avec différents étages de traitement. Elle supprimera ainsi la totalité de ses rejets dans le ruisseau du Pommier, situé dans le bassin versant du Fier. Elle reçoit de l'agence de l'eau une subvention de **1,6 M€**.

**Vencorex France**, exploitant industriel de la plate-forme chimique du Pont-de-Claix (38) en bordure du Drac, doit mettre en conformité les rejets de la station de traitement physico-chimique existant sur le site. L'ouvrage, construit dans les années 1970 pour piéger les matières en suspension susceptibles de contenir une grande partie des polluants métalliques, est vétuste et inadapté. Dans un premier temps, la société va réaliser une étude pour évaluer les travaux nécessaires à la réhabilitation de l'ouvrage afin de respecter les seuils de rejets réglementaires (fixés par l'arrêté préfectoral ainsi que ceux applicables au titre de la Directive européenne sur les Emissions Industrielles) et mettra en place une filière de déshydratation des boues produites par la station. Elle reçoit de l'agence de l'eau une subvention de **0,2 M€**.

**La société Naphtachimie**, gestionnaire de la station d'épuration de la plateforme industrielle de Lavera à Martigues (13), souhaite améliorer le traitement de l'ouvrage et fiabiliser la qualité des eaux rejetées en mer, dans l'anse d'Auguette. Elle va remplacer les filtres presses du traitement des boues de la station par une centrifugeuse plus performante et ainsi respecter les nouvelles normes édictées dans le cadre de la Directive européenne sur les Emissions Industrielles (IED). Par ailleurs, elle engage 2 études, l'une pour mieux connaître les rejets d'eaux de refroidissement et d'eaux pluviales en vue d'être plus réactive en cas de pollution accidentelle, l'autre pour contrôler en temps réel les flux de pollution en entrée et sortie de la station d'épuration et pouvoir lisser les pics de charges polluantes. Ces opérations bénéficient d'une subvention de l'agence de l'eau de **285 000 euros**.

### 4. Pour préserver la ressource en eau et lutter contre les fuites

**Le SIVU d'adduction d'eau potable de l'Avène (30)** poursuit l'amélioration du rendement de son réseau d'eau potable. Il renouvelle, sur les communes de Saint Hilaire de Brethmas, Saint Christol Lès Alès, Rousson et Bagard, près de 8 kilomètres de conduites, considérées comme les plus fuyardes dans le schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. Ces travaux devraient permettre une nouvelle économie annuelle de l'ordre de 36 300 m<sup>3</sup> dans le bassin versant des Gardons en déséquilibre quantitatif. L'agence de l'eau attribue au syndicat une aide de **1,8 million d'euros**.

**La communauté de communes du Pays d'Apt Luberon (84)** répare les fuites de ses réseaux d'eau potable. Elle remplace près de 5 kilomètres de canalisations, principalement sur la commune d'Apt, dans l'objectif d'économiser 55 000 m<sup>3</sup> d'eau par an. Ces travaux répondent aux besoins d'améliorer la gestion de la ressource en eau sur le bassin du Calavon-Coulon, territoire défini comme déficitaire dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Elle reçoit une aide de l'agence de l'eau de **654 000 euros**.

## 5. Pour améliorer l'alimentation en eau potable

**Le syndicat intercommunal de Mare et Libron (34)** améliore la qualité de l'eau distribuée à partir de la source Fontcaude, située sur la commune de St Geniès de Varsenal. Il construit, sur la commune de Faugères, une usine de filtration par membranes, afin d'éviter les épisodes de turbidité des eaux de la source karstique, lors des pluies. Par ailleurs, un nouveau réservoir de 1 000 m<sup>3</sup> est édifié pour réguler le débit de l'eau et assurer le bon fonctionnement du traitement. Ces travaux, qui permettent de distribuer en tout temps une eau conforme aux normes de potabilité, bénéficient d'une aide de l'agence de l'eau de **2,6 millions d'euros**.

**La communauté d'agglomération Le Grand Chalon (71)**, alimentée par une ressource unique, la nappe alluviale de la Saône, cherche à diversifier et sécuriser son approvisionnement en eau potable. Elle poursuit ses investigations à partir du forage du Nainglet, situé sur la commune de Fontaines, qui permet d'accéder à une ressource dans les calcaires profonds. Un pompage de longue durée à partir de ce forage, puis un suivi analytique quantitatif et qualitatif permettront d'améliorer les connaissances sur cet aquifère et de préciser les potentialités de cette ressource stratégique profonde, non encore exploitée. L'agence de l'eau octroie à la collectivité une **subvention de 206 000 euros**.

**Grenoble Alpes Métropole (38)** crée un nouveau forage dans la nappe du Drac pour alimenter en eau potable les communes de Vif, Le Gua et Varcès-Allières-et-Risset, soit environ 10 000 habitants. La source karstique de l'Echaillon, qui alimente ces communes et qui a donné lieu à une grave crise sanitaire en mars 2016, ne sera ainsi plus utilisée qu'en secours, avec renforcement de la surveillance et du système de traitement du captage. Par ailleurs, la métropole engage deux études sur la connaissance du fonctionnement des nappes souterraines du Drac et de la Romanche, dégradées par des pollutions industrielles historiques persistantes (dérivés du chlore). Ces études permettront d'améliorer la connaissance de l'état des eaux et d'établir l'origine et le mode de transfert des chlorates et perchlorates retrouvés dans certains puits du champ captant de Rochefort. Ces deux opérations bénéficient d'une aide totale de l'agence de l'eau de **1,95 M€**.

*A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) | [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)*



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité aquatique. La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. L'agence de l'eau emploie 350 personnes.

---

### Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas et Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com)